

Quartier : Gare

Lieu de réunion : FOYER - Espace Pierre de Coubertin

Date : Mercredi 7 Octobre 2026

Horaires : 18h00 – 20h00

Animation de la réunion :

La réunion est animée par Monsieur Jackie FLANDRIN.

Élu référent : Jackie FLANDRIN

Participants : 20 personnes

(Par obligation de confidentialité le nom des participants de la commune n'est pas mentionné)

Agents municipaux présents :

-  Julien PRUVOST – Responsable de la Police municipale
-  Emmanuel THOORIS – Responsable du Pôle Espaces publics et Cadre de vie
-  Camille GOSSELIN – Secrétariat du Maire et DGS
-  Sandra RICHEZ – Responsable du Pôle population

Élus présents :

-  Christophe CROMBEZ
-  Vincent GOURNAY
-  Jackie FLANDRIN
-  Jennifer MALLEVAEY
-  Maxence FERLAND
-  Jonathan LOBBEY

Excusés :

-  Monsieur le Maire
-  La Gendarmerie



Ordre du jour :

1. Adhésion à la charte
2. Présentation du recensement en 2027 – Pôle population
3. Recensement des problèmes identifiés dans le quartier
4. Thème « les entrées de ville »
5. Point municipal sur les travaux en cours ou programmes
6. Réflexion sur la lutte contre les incivilités

1. Adhésion à la charte

Permanence au sein du comité de quartier

Monsieur Jackie Flandrin explique que les personnes souhaitant devenir membres permanents du comité de quartier devront adhérer à la charte en signant le document prévu à cet effet.

Une fois le document signé, la feuille d'acceptation devra être remise à la mairie afin d'assurer le suivi des membres du comité.



Pour les prochaines réunions, les membres permanents seront convoqués par mail. Une convocation par courrier pourra également être adressée aux personnes qui en feront la demande.

Le fonctionnement du comité repose principalement sur la participation des membres permanents. Toutefois, selon les sujets abordés, certaines réunions pourront être ouvertes au public.

Pour toute question, remarque ou demande d'information concernant le comité de quartier, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : comitesdequartier@bourbourg.fr

Une permanence sera organisée courant novembre afin de recueillir les adhésions. L'information sera diffusée sur Facebook.

Les volontaires devront se présenter avec leur exemplaire de la charte, qui sera signé par M. FLANDRIN.

La fiche complémentaire comportant les informations personnelles sera également récupérée afin de disposer des coordonnées des adhérents.

2. Présentation du recensement en 2027 – Pôle population

Madame Sandra RICHEZ, Responsable du Pôle Population

Pour accompagner l'information dans les quartiers le pôle population demande aux permanents d'expliquer l'objectif et les modalités autour d'eux.

Madame RICHEZ sollicite les membres du comité de quartier afin de savoir si certains d'entre eux souhaitent devenir **agents recenseurs pour l'année 2027**.

Elle rappelle l'importance de cette mission, compte tenu du nombre important de logements à recenser, soit environ **3 600 logements**.

Elle souligne également l'importance de disposer de **référénts au sein des résidences et des immeubles**, afin de faciliter l'accès aux logements et de permettre aux agents recenseurs de mener leur mission dans de bonnes conditions, notamment dans les résidences ou immeubles dont l'accès peut être difficile.

La présence d'un référent permettrait notamment de **contacter en amont le référent de l'immeuble afin de le prévenir de l'arrivée des agents recenseurs et de faciliter leur accès aux logements**.

Le début de la campagne de recensement est prévu **le 7 janvier 2027**. Les agents recenseurs disposeront de quatre semaines pour effectuer le recensement des 3 684 logements recensés à ce jour.

Une annonce sera également publiée sur **le site internet de la Ville** afin d'informer les habitants et de faire connaître les modalités pour devenir agent recenseur.

Les personnes intéressées pour devenir **agents recenseurs ou référents au sein de leur résidence ou immeuble** peuvent prendre contact avec le **service Pôle Population de la mairie** afin d'obtenir davantage d'informations sur les modalités de leur participation.



1. Recensement des problèmes identifiés dans le quartier de la Gare

Remontée des problèmes et suggestions du quartier

Il est rappelé que l'objectif des comités de quartier est de faire remonter les problèmes rencontrés dans le quartier, ainsi que les suggestions susceptibles d'améliorer le cadre de vie et de répondre aux besoins collectifs des habitants.

Pour les demandes concernant la résolution d'un problème ponctuel, tel qu'un **nid-de-poule**, un **dépôt sauvage** ou tout autre dysfonctionnement, le dispositif de signalement mis en place par la Ville peut être utilisé.



Comment signaler un problème

Depuis le **site internet de la Ville de Bourbourg**, cliquez sur « **Signaler un problème** ». Vous serez ensuite redirigé vers la page de **Dunkerque Grand Littoral**.

Une fois sur la page, sélectionnez la **thématique correspondant au problème que vous souhaitez signaler**, puis suivez les différentes étapes indiquées afin de transmettre votre demande.



Lorsque les administrés rencontrent des difficultés pour effectuer un signalement auprès de la CUD via le site internet de la ville de Bourbourg, un autre interlocuteur est disponible : l'application

« **CORSAIRE** ».

L'application CORSAIRE est une application mobile gratuite proposée par la Communauté urbaine de Dunkerque et la Ville de Dunkerque. Elle permet aux habitants d'accéder à des informations et à différents services publics depuis leur téléphone.

Elle permet notamment :

- De consulter les actualités locales
- D'effectuer certaines démarches administratives
- De consulter des informations pratiques sur les transports et les déchets
- De poser directement une question aux services publics de la Ville ou de la CUD



Le comité de quartier intervient davantage sur les problématiques nécessitant une réflexion ou une prise en compte à l'échelle collective, ainsi que sur les propositions permettant d'apporter une amélioration au quartier.

À titre d'exemple, il peut s'agir de proposer l'installation d'un banc à proximité d'un espace vert.

Des fiches de collecte sont mises à la disposition des membres afin de présenter le problème ou la suggestion, en précisant notamment sa localisation.

Chaque demande est ensuite étudiée et, selon sa nature, soumise à l'adjoint au maire concerné afin qu'une réponse puisse être apportée.

La fiche de collecte devra notamment préciser les éléments suivants :

- ✚ **Correspondant** : nom du membre permanent à l'origine de la demande d'ouverture d'une fiche.
- ✚ **Nature du problème** : résumé du problème constaté ou du besoin exprimé.
- ✚ **Zone – lieu** : localisation précise dans le quartier (rue, place, espace vert, etc.).
- ✚ **Proposition** : solution ou amélioration proposée par le membre permanent.

Comité de quartier – Signalement d'un problème ☐ Centre-ville ☐ Gare ☐ Rue verte ☐ Château-Merronnerie		
Correspondant		
Nature du problème		
Zone - lieue		
Proposition		
Enregistrée le :	Prise en compte : OUI - NON	Soldée le :

Il est également possible de transmettre les informations par courriel à l'adresse électronique des comités.

Le message devra préciser les éléments suivants :

- Le comité concerné.
- Le nom du permanent
- La nature du problème signalé ou de la proposition formulée
- La localisation concernée
- La proposition de traitement envisagée

Correspondant	Habitante du quartier du Guindal et riveraine.	
Nature du problème	Aménagement au niveau du B-Park Lors des comités de quartier du mandat précédent, des riverains avaient signalé que certains véhicules contournaient le ralentisseur situé au niveau du B-Park , en empruntant la zone de stationnement, ce qui pouvait présenter un risque pour les riverains. À la suite de ces remarques, la municipalité avait installé deux pots sphériques neufs, agrémentés de plantes , afin de limiter le passage des véhicules par cette zone. Au début de l'été 2026, ces pots ont toutefois été remplacés par d'anciens pots en béton, contenant peu de plantes . Il est indiqué que les pots initialement installés auraient été récupérés afin d'être réutilisés dans un autre quartier. Cette situation suscite des interrogations de la part des riverains, qui souhaitent connaître les raisons de ce changement et regrettent le remplacement des aménagements initialement mis en place.	
Zone - lieue	Guindal au niveau du B-Park	Prise en compte de la demande : demande examinée et prise en compte. Décision finale : Adjointe au cadre de vie.
Proposition	Remettre en place des pots récents et correctement fleuris afin de préserver l'aménagement initial et de limiter le contournement du ralentisseur par les véhicules.	



Les pots initiaux



Remplacés par des pots béton



Réponse du service technique : Il s'agit d'un remplacement provisoire, dans l'attente de la mise en place de nouveaux pots. Cette situation explique également la pose des pots actuels sur des palettes.

Il est toutefois constaté que les pots actuellement en place sont **peu garnis en plantes**, notamment en comparaison avec un pot situé **avenue Caro**, présenté ci-dessous à titre de comparaison.



Exemple de pot en béton bien garni et fleuri.

Explications :

La municipalité précise que les deux pots ont été déplacés vers une autre entrée de ville dans le cadre de la démarche « **Ville fleurie** » et en prévision du passage du jury durant l'été.

Cette décision ayant dû être prise rapidement afin de disposer les pots à leur nouvel emplacement, des pots en béton disponibles ont été installés provisoirement au Guindal afin de garantir la sécurité des riverains. Ceux-ci ont été placés sur des palettes, leur installation étant temporaire.

Les pots étant précédemment stockés, leur végétation n'était pas entretenue ni optimisée, ce qui explique l'état actuel des plantations.

Une commande a d'ores et déjà été passée afin de mettre en place **de nouveaux pots, plus esthétiques, au Guindal, ainsi qu'une plantation adaptée à la saison.**

CONCLUSION :

Dès leur livraison, les nouveaux pots prévus en remplacement seront installés au Guindal et feront l'objet d'un **fleurissement adapté et significatif.**

La fiche sera **soldée dès l'installation des nouveaux pots.**

Enregistrée le
08/07/2026

Prise en compte : OUI

Fiche instruite le 13/09/2026.

Transmise : Adjointe cadre de vie

État : Réponse apportée 15/09/26

Soldée le :

2. Thème « les entrées de ville »

Les entrées de ville du quartier de la gare

Le quartier de la gare est concerné par trois principales entrées de ville, qui présentent toutes un caractère industrialisé.

1. **La route du Guindal**, en provenance de Saint-Folquin, marquée notamment par la présence de B-Park.



2. **La RD11**, en provenance de Saint-Georges-sur-l'Aa, caractérisée notamment par l'ancienne implantation de GALLOO.



3. **La route de Loon-Plage**, marquée par la présence de la chocolaterie CEMOI ainsi que par de nouvelles implantations en cours.



Embellissement des entrées de ville

Monsieur FLANDRIN invite les membres du comité à proposer des idées d'aménagement afin d'embellir les trois entrées de ville du quartier de la gare.

Des embellissements ont déjà été réalisés, mais des améliorations restent possibles afin de renforcer leur attractivité et de leur apporter davantage de cachet.

Les membres du comité sont invités à transmettre leurs propositions, qui seront étudiées à l'aide des fiches de collecte



3. Point municipal sur les travaux en cours ou programmes

Les travaux du centre-ville

Centre-ville – Travaux rue Carnot

Monsieur Emmanuel THOORIS, responsable du pôle Espaces publics et cadre de vie, présente un point d'avancement des travaux d'aménagement du centre-ville.

Les travaux de voirie sont actuellement en cours rue Carnot. La portion située entre la rue Jean-Bart et la rue Vilain est fermée à la circulation du **7 au 15 octobre**.

Cette fermeture permet de réaliser les travaux préparatoires à la pose du revêtement, prévue les **13 et 14 octobre**.

À compter du 15 octobre, l'ensemble de la partie centrale sera terminé et recouvert de son revêtement définitif. Il s'agira d'un enrobé beige, identique à celui déjà posé dans les rues Jean-Bart et Vilain.

Travaux de voirie et déviation de circulation

À compter du **12 octobre**, la zone concernée sera temporairement fermée à la circulation. Les véhicules seront déviés par la rue des Capucines.

Cette intervention fait suite à la constatation d'une déformation de l'enrobé lors de sa mise en œuvre initiale. L'occasion sera donc mise à profit pour reprendre le revêtement sur cette portion de voirie.

Les travaux débuteront le lundi par le rabotage de l'enrobé existant, entraînant une fermeture de la zone à la circulation. La circulation pourra ensuite être rétablie le mardi et le mercredi, notamment afin de tenir compte du marché organisé le mardi.

Travaux de voirie – Restrictions de circulation du 12 au 15 octobre

Du **12 au 15 octobre**, la circulation sera interdite aux engins agricoles et aux poids lourds dans la zone concernée.

Les bus pourront toutefois circuler le matin jusqu'à 9 h et le soir à partir de 16 h 30.

La circulation sera rétablie les **13 et 14 octobre**, avant une nouvelle **fermeture le 15 octobre** afin de procéder à la pose de l'enrobé définitif. La circulation sera néanmoins maintenue au niveau de la zone indiquée.

Organisation des transports en commun pendant les travaux

Une problématique concerne la circulation des bus, notamment la ligne 23, qui traverse la zone des travaux.

En concertation avec DK'Bus, il a été décidé de maintenir la circulation des bus sur le tronçon allant de la gare jusqu'au Plantis. Une navette sera également mise à disposition afin de desservir l'ensemble des arrêts du centre-ville.

Cette organisation permettra d'assurer la continuité du service durant toute la semaine, sans perturbation des horaires, et de garantir la prise en charge de l'ensemble des voyageurs.

Finalisation des travaux et aménagements complémentaires

L'ensemble de la zone sera ouvert à la circulation le **15 octobre**. Une dernière intervention restera à réaliser, sous réserve des conditions climatiques. Celle-ci concernera les plantations, prévues au mois de novembre, période plus favorable à leur mise en place.

Du mobilier urbain viendra également compléter les aménagements de la zone.

Installation et entretien du mobilier urbain

Monsieur FLANDRIN rappelle que les bancs installés sur la commune sont démontables. Il souligne que l'objectif est de proposer des espaces agréables et conviviaux, dont chacun doit prendre soin, afin d'éviter qu'ils ne deviennent des lieux de rassemblement propices à la consommation excessive d'alcool.

Il compte également sur la vigilance et le civisme des riverains pour contribuer à la préservation de ces aménagements et au maintien d'un cadre de vie agréable pour tous.

Sécurisation des abords des passages piétons

Conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM), les places de stationnement situées à moins de 5 mètres en amont des passages piétons, dans le sens de circulation, doivent être supprimées afin d'améliorer la visibilité des piétons et de renforcer la sécurité des usagers.

Ces emplacements seront neutralisés et leur aménagement adapté, notamment par l'installation de mobilier urbain.

Zone 20 priorité aux piétons et aux cycles

Secteur de la place du Général-de-Gaulle :

 Rue Vilain

 Rue Jean-Bart

 Rue Carnot

Attention : dans les rues à sens unique, la circulation des cyclistes à contresens est aménagée conformément à la réglementation en vigueur.

Réglementation du stationnement

L'ensemble de la zone sera placé en zone bleue, avec une durée de stationnement limitée à 1 h 30, du lundi au samedi, de 9 h à 19 h.

Stationnement et bornes de recharge pour véhicules électriques

Une question a été soulevée lors du comité concernant la création de places de stationnement dédiées aux véhicules électriques.

Deux places sont prévues pour la recharge électrique. La commune est actuellement dans l'attente d'un retour de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), dans le cadre d'un projet communautaire de déploiement des bornes de recharge.

Par ailleurs, des fourreaux ont été installés à proximité de la gare afin de permettre l'aménagement ultérieur de quatre à six places de stationnement équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Des emplacements ont déjà été identifiés pour le déploiement futur de bornes de recharge, notamment sur les parkings de l'espace Jean-Monnet et de l'espace Pierre-de-Coubertin.

Ces bornes seront installées sur le domaine public. Leur utilisation sera payante, selon un fonctionnement similaire à celui des bornes de recharge publiques existantes, avec un système de paiement après identification par scan.

Places de stationnement PMR

Quatre places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont prévues. Des places supplémentaires pourront être aménagées si nécessaire, en fonction des besoins constatés.

Organisation des places de livraison

En concertation avec les commerçants, **deux** emplacements dédiés aux livraisons ont été retenus. Chaque place de livraison aura une longueur de 7 mètres. L'une des deux places de livraison sera réservée aux véhicules de 3,5 tonnes maximum.

Le stationnement sera réservé aux livraisons le matin, jusqu'à 12 h. Le reste de la journée, ces emplacements redeviendront des places de stationnement classiques en zone bleue.

Une signalisation explicative sera installée afin de préciser les horaires réservés aux livraisons et les conditions de stationnement applicables le reste de la journée.

Inauguration de la place

Une annonce concernant l'inauguration de la place sera prochainement publiée sur le site internet de la ville.



Rue de Verdun – Fin des travaux

Les travaux de la rue de Verdun sont désormais terminés. Cette opération a nécessité une importante phase de travaux, comprenant notamment l'effacement des réseaux, la rénovation de l'assainissement et des réseaux d'eau.

Monsieur THOORIS sollicite les membres du comité, notamment les habitants de la rue de Verdun, afin de recueillir leurs éventuelles remarques ou observations concernant les aménagements réalisés.

Les travaux ont notamment permis la réfection des trottoirs, l'aménagement d'une chaussée classique avec des places de stationnement matérialisées, la réalisation de plantations ainsi que la mise en place d'un sens unique de circulation.

Enfin, Monsieur THOORIS évoque l'installation future de caméras de vidéoprotection à l'entrée de la rue du Plantis ainsi qu'au Guindal. Ces installations sont prévues dans le cadre de la phase 3 des travaux, programmée pour **2027**.

Travaux des plateaux surélevés – Rue du 8-Mai et secteur Lamartine

Les travaux des plateaux surélevés situés rue du 8-Mai et dans le secteur Lamartine sont prévus durant la deuxième semaine des vacances de la Toussaint, à compter du **26 octobre**.

L'entreprise **TPHF** interviendra dans le cadre de ce projet porté par la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD).

Une réunion est prévue le vendredi 9 octobre afin de faire le point sur l'organisation du chantier et les déviations à mettre en place, notamment en raison du passage des bus dans ce secteur.



INFORMATION RIVERAINS

TRAVAUX DE VOIRIE

**DURÉE DES TRAVAUX**

Du lundi 26 au vendredi 30 octobre 2026 inclus (5 jours)

**NATURE DES TRAVAUX**

Réfection des ralentisseurs

**ZONE DE TRAVAUX**

Rue du Huit Mai / Rue Lamartine



**CIRCULATION**

Rue du Huit Mai : circulation interrompue pendant 2 jours maximum, au droit des travaux, avec mise en impasse.
Rue Lamartine : circulation interrompue pendant 2 autres jours maximum, au droit des travaux, avec mise en impasse.

**STATIONNEMENT**

Le stationnement sera interdit au droit de la zone de travaux pendant la durée du chantier.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre le
06-07-19-54-55



TPHF
TRAVAUX PUBLICS
DES HAUTS DE FRANCE



✚ **Rue du 8-Mai** : La circulation sera interrompue au niveau de la zone de travaux pendant une durée maximale de deux jours. La rue sera temporairement mise en impasse.

✚ **Rue Lamartine** : La circulation sera également interrompue au niveau de la zone de travaux pendant une durée maximale de deux jours supplémentaires. La rue sera temporairement mise en impasse.

Demande des participants :

- 1- Un membre du comité sollicite l'installation d'un **passage piéton ou d'un marquage au sol de type zébra** au niveau du pont Maisonneuve, avenue Anthony Caro, afin de faciliter le passage des piétons, notamment **des personnes en fauteuil roulant et des poussettes**.

Les services techniques prendront contact avec les Voies navigables de France (VNF) afin d'étudier les possibilités d'aménagement.

- 2- L'installation d'un miroir de sécurité à **l'angle de la rue Lamartine, à la sortie de la cité Madame L'Abbesse**, est également sollicitée afin d'améliorer la visibilité des automobilistes.
- 3- Par ailleurs, une demande d'aménagement d'un espace de jeux pour les enfants à l'arrière du magasin Aldi est formulée. **Il est précisé que le terrain étant privé, cette demande devra être adressée directement à Partenord, gestionnaire concerné.**

Déploiement dispositif tri hors foyer loi AGEC

Dans le cadre de l'évolution du dispositif de collecte des déchets, les poubelles individuelles seront retirées afin de permettre l'installation de poubelles de tri hors foyer. Les modalités de mise en place seront communiquées sur le site internet de la Ville.

Le nouveau mobilier de propreté sera déployé en lien avec la **Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)**, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi **AGEC** (Anti-gaspillage pour une économie circulaire), qui prévoit le développement du tri des déchets hors du domicile, notamment par l'installation de poubelles de tri dans les espaces publics.



Installation de CANISITE - Square Léon BEKAERT



Pied central d'attrance pour les mâles

Panneaux en matériaux composites

Socle perforé en acier galvanisé (version mobile)



Face aux nombreuses déjections canines constatées dans différents secteurs de la commune, la municipalité prévoit d'expérimenter l'installation d'un canisite au niveau de la traversée **Général-Leclerc et du square Bekaert**.

Ces aménagements, d'une superficie d'environ 4 mètres sur 3 mètres, seront équipés d'une poubelle et d'un distributeur de sacs. Les propriétaires de chiens devront ramasser les déjections à l'aide des sacs mis à disposition et les jeter dans la poubelle prévue à cet effet, comme sur le reste du domaine public.

Cette expérimentation a pour objectif de limiter les déjections canines sur l'espace public et d'améliorer la propreté de ces secteurs.

ATTENTION :

Le non-ramassage des déjections de son animal peut entraîner une amende de **135 €**, à laquelle s'ajoute une redevance forfaitaire de **65 €** pour l'enlèvement des déjections canines par les services municipaux, soit un montant total de **200 €**.

Cette mesure s'appuie sur l'article R. 634-2 du Code pénal et sur la redevance votée en conseil municipal.

Arrêté municipal n° 551/2022

Installation de bancs - Square BEKAERT

À la suite des demandes formulées, la municipalité prévoit de réaménager la zone verte du square Bekaert, au niveau des deux zones en sable calcaire, par l'installation de deux bancs amovibles.

L'intervention de l'entreprise est prévue dans les deux à trois prochaines semaines, soit **fin octobre début novembre**.

Un retour d'expérience sera réalisé afin d'évaluer ces équipements, notamment en ce qui concerne les matériaux utilisés, au regard des dégradations constatées sur les bancs récemment installés à proximité de la piscine.

La municipalité se réserve le droit de retirer ces équipements si, à terme, ils venaient à être dégradés.



1. Réflexion sur la lutte contre les incivilités

Les incivilités sont subies par tous.



Les incivilités sont donc l'affaire de tous.



La mairie ne peut pas gérer seule cette problématique ; les permanents peuvent également jouer un rôle.

L'incivilité correspond à un manque de respect des règles de savoir-vivre et de vie en société. Elle se manifeste par des paroles ou des comportements irrespectueux envers autrui, qui nuisent au vivre-ensemble sans nécessairement constituer une infraction pénale.

Exemples d'incivilités :

- ✚ **Sur la route** : ne pas respecter les règles de circulation et la priorité des piétons.
- ✚ **Dégradations** : détériorer des biens publics ou privés, volontairement ou par négligence.
- ✚ **Nuisances sonores** : faire du bruit excessif dans des lieux où le calme est attendu.
- ✚ **Propreté** : jeter ses déchets sur la voie publique.
- ✚ **Manque de respect** : employer un ton désobligeant ou tenir des propos dénigrants envers autrui.



La commune n'est pas sale par nature : ce sont avant tout les comportements de certains habitants qui contribuent à la dégradation du cadre de vie. La propreté et le respect des espaces publics sont l'affaire de tous.

En résumé, les incivilités regroupent les comportements qui perturbent la vie en communauté par un manque de respect des autres, des règles de savoir-vivre ou des espaces publics, sans nécessairement constituer une infraction pénale.

Monsieur FLANDRIN fait état d'une augmentation des incivilités et d'une dégradation des comportements. Il rappelle que la commune compte une gendarmerie et trois policiers municipaux pour environ **7 000 habitants**.

GENDARMERIE NATIONALE LUTTE CONTRE LES **INCIVILITÉS**

Il précise que la gendarmerie avait été invitée au comité, mais qu'en raison du contexte actuel, mobilisant fortement ses effectifs, aucun représentant n'a pu être présent.

Il explique également que, sur un domaine privé, notamment au sein d'une copropriété, les modalités d'intervention des forces de l'ordre dépendent de la situation et du cadre légal applicable. Il souligne qu'une autorisation de l'assemblée générale peut encadrer certaines modalités d'accès, sans pour autant constituer une condition systématique à toute intervention. Les résidents peuvent solliciter les forces de l'ordre en cas de problème.

Enfin, Monsieur FLANDRIN évoque le secteur du Guindal, qu'il considère comme sensible, notamment en raison de la proximité du B'Park. Il souligne les enjeux liés à la tranquillité publique, à la sécurité et à la prévention des incivilités dans ce secteur.

Une procédure est actuellement en cours à la demande de la mairie et fait l'objet d'une instruction judiciaire. Il convient donc d'attendre que celle-ci suive son cours afin que les faits puissent être examinés et traités par la justice française.

Tapage diurne et tapage nocturne : le respect du voisinage

La question des nuisances sonores, de jour comme de nuit, mérite une attention particulière.

« J'ai le droit de... je fais ce que je veux ! » : cette affirmation ne justifie pas tout.

De jour comme de nuit, le respect du voisinage est une obligation. Vivre en société, c'est aussi respecter la tranquillité des autres. Être chez soi ne signifie pas pouvoir imposer ses nuisances à ses voisins.

Le respect des autres n'est pas une option, c'est une règle de vie en communauté.

En cas de trouble, privilégiez dans un premier temps le dialogue lorsque cela est possible. Si les nuisances persistent, vous pouvez solliciter la police municipale ou la gendarmerie selon la situation.

La participation citoyenne :

Le terme « Participation citoyenne » remplace celui de « Voisins vigilants » car un petit malin a déposé l'appellation et son usage est donc devenu payant.

La participation citoyenne est coordonnée par la gendarmerie, en lien avec le 1er adjoint et le conseiller délégué à la démocratie participative.



Des **réunions d'information et d'échange** seront organisées dans chaque quartier, en collaboration avec la gendarmerie et la police municipale, afin de présenter le dispositif et de répondre aux questions des habitants.

Un **groupe WhatsApp* dédié** existe également pour les habitants qui souhaitent s'impliquer dans cette démarche. Il permet de signaler rapidement certaines situations à la gendarmerie et de faciliter les échanges avec les forces de l'ordre.

Les personnes intéressées pour rejoindre ce groupe peuvent se manifester afin de connaître les modalités d'inscription.

✚ **À noter** : le dispositif est géré en lien direct avec la gendarmerie, et les échanges sur le groupe WhatsApp s'effectuent à l'aide du téléphone privé des gendarmes chargés de son suivi.

Objectif : Maintenir et enrichir l'adhésion des bénévoles.



Monsieur Vincent GOURNAY, Adjoint au commerce, informe les membres du comité que la réglementation relative aux commerçants ambulants de type **Food trucks** a été validée lors du dernier conseil municipal du mois de septembre.

Il précise qu'une zone dédiée à l'implantation de ces commerces a été définie au niveau de la **gare**, permettant d'accueillir un ou plusieurs Food trucks, selon les modalités prévues par la réglementation communale.

Nous remercions les habitants pour leur participation au comité et les invitons à partager un verre de l'amitié afin de clôturer ce moment d'échange et de convivialité.

Le compte rendu du comité de la Gare leur sera transmis ultérieurement et sera également consultable sur le site internet de la mairie.

